



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2024-014

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2024-01-30-00001 - DIRECTION - Fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne le 30 janvier 2024 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2024-01-30-00001

DIRECTION - Fermeture exceptionnelle des
services de la Direction départementale des
Finances publiques de la Mayenne le 30 janvier
2024

**Direction départementale
des Finances publiques de la Mayenne**
24 allée de Cambrai
53014 Laval Cedex

Fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne

La directrice départementale des Finances publiques de la Mayenne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 53-2023-02-06-00017 du 6 février 2023 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne ;

Arrête :

Article 1^{er} . – Les services de la Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne seront exceptionnellement fermés le mardi 30 janvier 2024 sur les sites de :

Mayenne – 75 rue des Alouettes ;

Château-Gontier sur Mayenne – 16 rue de la Harelle ;

Laval – 60 rue Mac Donald.

Article 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Mayenne.

À Laval, le 29/01/2024
Par délégation de la Préfète,
Dominique MAURESMO
Administratrice de l'État
Signé